

**Direction départementale des Territoires du Rhône**  
Service économie agricole et développement rural

Affaire suivie par : P. FERRAND  
Courriel : [pascal.ferrand@rhone.gouv.fr](mailto:pascal.ferrand@rhone.gouv.fr)  
Tél.: 04 78 63 12 29

LYON, le 1<sup>er</sup> décembre 2019

**Madame, Monsieur le Maire**

**Objet : Calamités agricoles 2019 pertes de récoltes, suite au gel sur fruits.**

Madame, Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que le Comité National de Gestion des Risques en Agriculture réuni le 18 octobre 2019 a reconnu le caractère de calamité agricole pour les dommages subis par les arboriculteurs de votre commune du fait des gelées du printemps (Cf carte des communes éligibles).

Sont concernées par cette calamité les pertes de récolte sur :  
Cerises, pêches, abricots, prunes  
Framboises, groseilles, cassis.

Une demande concernant les pommes et les poires a également été formulée, elle sera examinée par le comité national du 18 décembre. Je vous tiendrai informé si cette demande fait l'objet d'une nouvelle reconnaissance.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint **l'arrêté ministériel de reconnaissance** au titre des calamités agricoles.

Je vous remercie de procéder à son **affichage** aux places habituelles, durant 1 mois.

**Dossiers de demande d'indemnisation :**

Les producteurs ont déjà été avertis via les canaux professionnels.

Cependant, certains peuvent ne pas avoir été informés de cette calamité et des démarches à entreprendre pour demander l'indemnisation.

Les demandes individuelles d'indemnisation doivent se faire par formulaire papier à demander à la DDT du Rhône :  
Patricia Poulénard : 04 78 62 53 84, [patricia.poulenard@rhone.gouv.fr](mailto:patricia.poulenard@rhone.gouv.fr)

A titre d'information, sont éligibles les exploitants de votre commune dont le montant des pertes atteint :  
30 % du produit brut de l'espèce considérée et 13 % du produit brut globale de l'exploitation.

En complément de l'arrêté, je vous propose une affichette délivrant l'essentiel de l'information aux arboriculteurs.

Je reste votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le responsable de l'unité développement  
rural et environnement



Pascal FERRAND